



Dispositifs de recherche, d'intervention et d'action collective : quelles influences réciproques en Protection de l'enfance ?

Pierrine Robin

► To cite this version:

Pierrine Robin. Dispositifs de recherche, d'intervention et d'action collective : quelles influences réciproques en Protection de l'enfance ?. *Enfances, Familles, Générations*, 2019. hal-03044622

HAL Id: hal-03044622

<https://hal.science/hal-03044622>

Submitted on 7 Dec 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Dispositifs de recherche, d'intervention et d'action collective : quelles influences réciproques en Protection de l'enfance ?

Research, Intervention and Collective Action Devices: What Reciprocal Influences in Child Protection?

Pierrine Robin, Chercheuse, Centre Marc Bloch, UPEC, LIRTES, pierrine.robin@u-pec.fr

Résumé

Cet article vise à interroger les liens d'influences réciproques entre dispositif de recherche, dispositif d'intervention et action collective en Protection de l'enfance en France. Comment les dispositifs d'intervention participent-ils à façonner les dispositifs de recherche ? Inversement comment les dispositifs analytiques participent-ils à interroger, transformer, légitimer les réagencements des dispositifs institutionnels ? Comment, en étant transformés, amendés, oblitérés, circulent de l'arène politique à l'arène scientifique les catégorisations sociales de l'enfance ? Comment, enfin, les enfants s'approprient, modifient, réélaborent de manière active et réfléchie les discours produits *sur* et *avec* eux ? Comment participent-ils à réinterroger les dispositifs d'accompagnement voire à produire de nouvelles formes d'accompagnement ?

Cet article s'appuie sur un retour réflexif sur une expérience de recherche par les pairs en Protection de l'enfance, ayant donné lieu à la mobilisation de chercheurs pairs dans un processus de consultation politique et la création d'une action collective.

Cet article montre que les dispositifs de recherches sont modelés par les dispositifs d'accompagnement dans un contexte où la participation des usagers devient la pierre angulaire de légitimation de l'utilité du travail social. En retour, les dispositifs de recherche peuvent participer à influencer les dispositifs d'accompagnement en développant de nouvelles connaissances mais aussi de nouvelles configurations de places et de rôles entre chercheurs, décideurs, enfants et jeunes concernés, rendant possible l'émergence d'action collective.

Abstract

This article aims at questioning the reciprocal influences between device of research, device of intervention and collective action in Protection of childhood in France. How do intervention devices contribute to shaping research devices? Conversely, how do analytical devices participate in questioning, transforming, legitimizing the reorganization of institutional arrangements? How, being transformed, amended, obliterated, circulate from the political arena to the scientific arena the social categorizations of childhood? How, finally, children appropriate, modify, re-elaborate in an active and thoughtful way the speeches produced on and with them? How do they participate in re-examining support systems or even producing new forms of support?

This article draws on a reflexive feedback on a peer research experience in Child Protection, having given it the opportunity to engage peer researchers in a process of political consultation and the creation of collective action.

This article shows that research devices are modeled by support systems in a context where the participation of users becomes the cornerstone of legitimizing the utility of social work. In return, research devices can help influence support systems by developing new knowledge and new configurations of places and roles between researchers, decision-makers, children and young people concerned, making possible the emergence of collective action.

Mots-clés : recherche par les pairs, protection de l'enfance, dispositif analytique, dispositif d'accompagnement

Key-words : peer research, child protection, analytical device, intervention device

Introduction

Alors que les acteurs publics perdent leurs certitudes sur le monde social (Danic et al., 2006), les enfants et les jeunes deviennent un objet croissant de préoccupations (Donzelot, 1977 ; Meyer, 1977). Depuis la seconde moitié du 19^e siècle, ils font l'objet d'interventions de plus en plus nombreuses et diverses (Segalen, 2010). Au 21^e siècle, les politiques publiques familiales, éducatives, sanitaires et sociales se recentrent sur ces derniers, perçus comme les symboles même « du lien inconditionnel et idéalement indissoluble » (Théry et Leroyer, 2014 : 39). Le rapport social entretenu vis-à-vis des enfants et des jeunes se complexifie. Il est teinté d'ambivalence (Pufall et al., 2004), fait de crainte et d'idéalisation, dans un double mouvement marqué par une sacralisation des enfants et des jeunes (Zeliser, 1985), laissant surgir par moment une forme de panique morale vis-à-vis de ces derniers (Fassin et al., 2005).

Parallèlement, l'enfance et la jeunesse font l'objet d'un intérêt croissant en sciences sociales, dans un contexte scientifique marqué par un mouvement de retour général vers l'acteur et de montée des théories sur l'individualisme (De Singly, 2004 ; Sirota, 2006). La sociologie de l'enfance et de la jeunesse s'est construite parallèlement à l'émergence d'un mouvement social reconnaissant des droits aux enfants et aux jeunes, non sans empreinte de conceptions néolibérales (Garnier, 2015).

Plusieurs spécificités caractérisent ce champ d'études. Il s'est construit en pluri-disciplinarité (Darbellay, 2012). Les chercheurs sont animés par la volonté de faire émerger la « voix » des enfants et des jeunes, en les considérant comme à même de donner une perspective unique sur leur monde (Christensen et al., 2000), de participer à des recherches en tant qu'objet, sujet, acteur social (Christensen et al., 2000) ou co-chercheur (Alderson, 2000). Ces approches s'inscrivent dans un contexte plus général où la participation des jeunes est de plus en plus sollicitée par des institutions éducatives, sanitaires et sociales, en attente de confirmation de leurs actions, dans un contexte politique plus général où la participation des personnes en situation de minorité apparaît comme une réponse à une démocratie représentative, en perte de crédibilité.

Toutefois, dans la littérature, les positions des auteurs sont contrastées sur la portée émancipatrice (Bacqué et al., 2005) des recherches collaboratives avec les enfants et les jeunes. Pour Coad et al. (2008), elles permettent de mieux prendre en compte les perceptions des enfants et des jeunes et leurs priorités sur l'agenda politique. De plus, les co-chercheurs acquièrent plus de confiance dans leurs capacités d'action et leurs possibilités d'influence, et ils ont conscience que leur participation sociale peut s'accroître (Greene et al., 2009). Pour Warming (2016), ces recherches permettent aux enfants et aux jeunes stigmatisés de jouer avec les identités socialement construites.

A *contrario*, Cleaver (2001) souligne que le développement d'une meilleure connaissance n'est pas toujours compatible avec le développement de la capacité d'agir. La participation des enfants et des jeunes à la recherche n'est pas toujours dans leur intérêt et peut avoir des conséquences négatives lors de la publication des résultats (Roberts, 2008). D'aucuns soulignent que les recherches collaboratives peuvent réassigner les individus à une identité stigmatisée (Payet, 2008).

Enfin, ce champ est marqué par le souci d'articuler la recherche et l'intervention, dans le but de nourrir le processus de décision publique, par des recherches-actions (Durning, 2006 ; Breugnot et al., 2017), des recherches-interventions (Monceau, 2017), des recherches collaboratives ou participatives (Les chercheurs ignorants, 2015), ou encore des expérimentations (Nicolas-Le Strat, 2015).

Les spécificités de ce champ d'études nous incitent à nous interroger sur les effets d'influences réciproques entre les dispositifs de recherche, d'intervention et les actions collectives. Comment les dispositifs d'intervention mis en œuvre par les acteurs publics participent-ils à façonner les dispositifs de recherche, en incitant par exemple les chercheurs à développer des recherches participatives ? Inversement comment les dispositifs de recherche modifient ou influencent-ils les politiques publiques et les formes d'intervention et d'accompagnement des enfants ? Comment les dispositifs analytiques (Monceau, 2017) participent-ils à interroger, transformer, légitimer les réagencements des dispositifs institutionnels ? Comment, en étant transformés, amendés, oblitérés, circulent de l'arène politique à l'arène scientifique les catégorisations sociales de l'enfance ? Quelles sont les domaines, repris par les acteurs publics ? Quelles sont les domaines « oubliés » ou « invisibles » ? Qu'est-ce que ces enchevêtrements de dispositifs analytiques et institutionnels donnent à voir des nouveaux agencements entre savoirs et pouvoirs ? Comment, enfin, les enfants s'approprient, modifient, réélaborent de manière active et réfléchie les discours produits *sur* et *avec* eux ? Comment participent-ils à réinterroger les dispositifs d'accompagnement voire à produire de nouvelles formes d'accompagnement ?

C'est à partir du domaine de la Protection de l'enfance en France que nous souhaiterions étudier ces questions, en raison de la complexité des figures de l'enfance et de la jeunesse qui le traverse. La politique de Protection de l'enfance marque un point d'entrée de la puissance publique dans l'intimité des familles par l'intervention conjointe de l'Aide sociale à l'enfance et du Juge pour Enfant ¹. Elle concerne, chaque année, 290 000 enfants dits « en danger » – danger en lien avec l'exercice de l'autorité parentale et 18 900 jeunes majeurs, soit 0,82 % des 18-21 ans (DREES, 2014). Si la Protection de l'enfance concerne tous les milieux sociaux, les classes populaires et les minorités ethniques sont néanmoins surreprésentées (Serre, 2009 ;

¹ Il s'agit d'une politique décentralisée, dont la responsabilité incombe aux conseils départementaux, mais sur laquelle l'État continue d'exercer un rôle d'impulsion et de garant du cadre législatif et de responsable des services de Protection Judiciaire de la Jeunesse.

ELAP, 2016)². Elle vise une population à la fois privilégiée, élue de l'action institutionnelle, et disqualifiée, comme inaccomplie. À partir des années 1980 et plus encore depuis la loi du 14 mars 2016, cette politique a vu émerger une figure d'enfant et de jeune paradoxale à la fois « vulnérable », « acteur » et « sujet de droit » « qui condense des statuts, places et attributs socialement et culturellement antagoniques, notamment en déplaçant les frontières de l'ambivalence sociale envers les enfants et en brouillant, à un moment donné, celles qui peuvent exister entre enfants et adultes » (Razy, 2014 : 9).

C'est pourquoi ce domaine nous semble particulièrement intéressant pour appréhender les liens entre dispositifs d'intervention, de recherche et les actions collectives. Nous proposons d'étudier ces liens d'influences réciproques à partir d'un retour réflexif sur trois expériences successives que nous avons menées en Protection de l'enfance, à trois temps de notre parcours de recherche.

La première expérience sur laquelle s'appuie cet article est celle de la coordination, en tant qu'enseignante chercheuse, d'une recherche participative sur les parcours des enfants confiés en Protection de l'enfance, relus à l'aune de la sortie des dispositifs. Cette recherche mettait en scène des acteurs tripartites : des chercheurs universitaires, des chercheurs pairs et des partenaires institutionnels. Cette étude a été menée entre 2012 et 2014 avec le soutien l'Observatoire national de la protection de l'enfance, des conseils départementaux du 92 et du 94, de l'association SOS Villages d'Enfants³ et de la Fédération des apprentis d'Auteuil⁴. La spécificité de notre dispositif analytique résidait dans l'association de treize jeunes adultes étant passés par les dispositifs de protection à toutes les étapes de la recherche, de l'élaboration des questionnements à l'analyse des données, en passant par la conduite des entretiens⁵. Les chercheurs pairs, alors âgés de 18 à 29 ans, d'Ile-de-France et du Nord, ont été initiés aux méthodes de recherche, et accompagnés pour enquêter auprès de 36 jeunes de

² Seuls 44 % des jeunes enquêtés sont nés en France de parents nés en France, 6 % sont nés en France de parents nés à l'étranger, 17 % sont nés à l'étranger et arrivés en France accompagnés de leur famille, 29 % sont des mineurs étrangers dits « isolés » (MIE). Seule variable interrogée pour situer socialement les parents, le niveau d'instruction permet de constater que 11 % des mères et 17 % des pères ont fait des études supérieures, contre 38 % des femmes, et 46 % des hommes, nés en 1975 dans la population générale. Toutefois, quand la migration est accompagnée, les parents sont plus instruits : 38 % des enfants arrivés en France avec leurs parents ont un parent ayant réalisé des études supérieures contre 19 % des MIE et 20 % des enfants nés en France.

³ L'association SOS Villages d'enfants administre 13 villages en France, accueillant près de 700 enfants et jeunes de moins de 21 ans, ils y restent en moyenne 6 années. Un « village d'enfants » correspond à une dizaine de « maisons » qui hébergent chacune 6 enfants en moyenne, permettant de ne pas séparer les fratries. Chaque maison est sous la responsabilité d'une éducatrice familiale (SOSVE 2019). Le village est également composé d'une « maison commune », lieu de travail d'éducateurs et éducatrices spécialisé.e.s, d'un.e psychologue et de cadres de direction, en charge des relations partenariales dans le domaine de la scolarité, la santé, la justice.

⁴ La fondation d'Auteuil, créée en 1866 par l'abbé Louis Roussel, est une œuvre sociale qui se consacre à l'accueil, la formation et l'aide à l'insertion des jeunes en difficulté sociale, avec plus de 230 établissements proposant de l'accueil collectif.

⁵ Les treize jeunes engagés dans le projet, 7 hommes et 6 femmes, étaient âgés de 18 à 29 ans. Venant de la région d'Ile-de-France et du Nord, 11 sur 13 sont issus des minorités ethniques. Ils ont connu une expérience longue en Protection de l'enfance, dans différentes institutions et selon divers modes de prise en charge (foyers, familles d'accueil, villages d'enfants). Le groupe est hétérogène en termes de formations obtenues – du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) au Baccalauréat (BAC) + 5 ans d'études) et d'activité présente : quatre étaient en apprentissage, quatre en études, trois en recherche d'emploi et deux en emploi – l'une d'elles exerçant une activité de travailleur social.

16 à 26 ans, ayant eu un parcours en Protection de l'enfance ⁶. Ils ont par la suite participé à l'analyse des entretiens, à la préparation du rapport de la recherche, puis à la présentation des résultats et à un processus de consultation politique au sujet d'une réforme de la loi de protection de l'enfance, à laquelle j'avais été associée.

La seconde expérience est celle de ma participation au processus d'élaboration de la loi du 14 mars 2016 sur la protection de l'enfant en tant que conseillère politique pour la Protection de l'enfance auprès de la Ministre déléguée à la famille, Dominique Bertinotti. Cette Ministre, elle-même Maître de conférences en histoire, était intéressée par la dimension participative de mes recherches et avait eu à cœur de diversifier son équipe. Elle m'avait invité à rejoindre son cabinet de 2013 à 2014, durant le quinquennat de François Hollande, sous le deuxième gouvernement de Jean-Marc Ayrault. En son sein, j'ai été en charge des questions relatives à la Protection de l'enfance, dans le cadre de la réflexion sur le projet de « loi Familles » et d'un groupe « d'experts » sur la Protection de l'enfance et l'adoption, dont la présidence a été confiée à la Professeure de droit, Adeline Gouttenoire. De cette place, j'ai pu appréhender les « rapports d'attraction et de répulsion réciproques » entre acteurs politiques et scientifiques (Chevalier, 1996 : 33) autour de l'élaboration de la loi de protection de l'enfant du 14 mars 2016.

La troisième expérience est celle de mon accompagnement, en tant que militante, des chercheurs pairs, suite à leur participation à la recherche et au processus de consultation politique, dans la construction de deux associations départementales d'entraide des personnes admises ou ayant été admises à la protection de l'enfance (ADEPAPE) : « Repairs ! », dans le 75, et « Génération d'Avenir », dans le 94,. Ces associations, comme il en existe dans soixante-quinze autres départements, ont une double fonction : de représentation et de plaider auprès des pouvoirs publics et de conseil et d'assistance pour les personnes issues de la Protection de l'enfance (Lacroix, 2017). Elles témoignent à l'instar des associations de sans-papiers, de prostitués, de chômeurs (Siméant, 1999 ; Dunezat, 2010), des processus d'engagement militant de jeunes en difficulté détenant de faibles ressources politiques, économiques, et sociales (Becquet et Goyette, 2014). Au sein de ces associations, j'ai participé avec les jeunes militants à réinterroger les limites des dispositifs d'accompagnement existants, tout en observant comment ils se saisissaient des connaissances acquises dans la recherche pour le faire.

C'est à partir d'un retour réflexif sur ces trois expériences inter-reliées que nous souhaitons interroger les liens d'influences réciproques entre dispositif d'intervention et dispositif de recherche ; leurs effets sur les politiques publiques et les modes d'action. L'approche réflexive, mobilisée ici, vise à resituer les configurations d'engagements intimes, institutionnels, politiques et militants dans lesquelles le chercheur est pris et qui participent à

⁶ Les 36 jeunes enquêtés issus des dispositifs de Protection de l'enfance ont été rencontrés en Île-de-France et dans Nord. 1/3 a été rencontré par le réseau de pairs. 2/3 par l'intermédiaire des partenaires. Ils représentent un panel diversifié : 15 femmes et 21 hommes, autant de jeunes de 18 à 21 ans que de jeunes entre 22 et 26 ans, ainsi que 5 mineurs. Le panel compte douze jeunes appartenant à des minorités ethniques sans avoir pour autant connu une migration, trois jeunes ayant migré avec leur famille, cinq jeunes ayant connu une migration non accompagnée – ils sont donc un peu sous représentés par rapport à l'échantillon représentatif d'ELAP qui compte 30 % de mineurs étrangers isolés. L'âge moyen du premier accueil est de 10 ans et demi et l'âge médian de 13 ans – il se rapproche des moyennes de l'étude ELAP qui situe l'âge moyen d'entrée en placement à 9,6 ans dans le Nord-Pas-de-Calais et à 11,8 ans en Île-de-France. Cet âge d'entrée induit des durées de placement très variables, de moins d'un an à plus de dix-sept ans. La durée moyenne de placement pendant la minorité est élevée : 7 années.

la construction des données. Elle vise également à resituer les recherches dans leur contexte social de production.

Nous chercherons tout d'abord à comprendre en quoi notre dispositif de recherche a été modelé par le dispositif d'accompagnement puis inversement en quoi la recherche peut influencer les politiques publiques et les pratiques d'accompagnement avant d'étudier comment les enfants et les jeunes peuvent également se réappropriier les connaissances co-produites pour questionner les dispositifs institutionnels et politiques. Plus globalement, ces expériences nous permettront d'interroger le rapport entre le « savoir et le politique », en Protection de l'enfance.

1. Un dispositif de recherche modelé par le dispositif d'accompagnement ?

Notre dispositif analytique participatif est à comprendre dans le contexte d'une préoccupation croissante pour la vie quotidienne des enfants placés, qui se traduit depuis une dizaine d'années par une focalisation des recherches sur le « voyage des enfants » dans le processus d'aide (Munro, 2011). Ces travaux sont liés au développement d'un champ d'études sur les effets et la qualité de l'aide et sur la perspective des personnes concernées par les interventions socio-éducatives (Rurka, 2007). Ces perspectives de recherche s'intéressent au monde vécu des bénéficiaires et à leur expérience biographique dans leur usage des services sociaux (Abels-Eber, 2007). Elles sont liées à l'émergence d'un nouveau paradigme scientifique qui encourage la prise en compte de la parole des enfants. Ce nouveau paradigme est à replacer dans un contexte plus général d'une attention plus grande portée à la parole de l'enfant, avec notamment l'adoption de la Convention internationale des droits de l'enfant, qui pose à son article 12, repris dans la loi du 5 mars 2007, que l'enfant doit être entendu sur toutes décisions que le concernent. Ces approches se développent parallèlement à la reconnaissance législative, depuis les années 1980, de « droits aux usagers », dans un contexte où la participation des « usagers » est devenue la pierre angulaire du développement de la qualité et de l'évaluation des services sociaux. Ce mouvement est empreint d'une forme d'injonction à la participation, comprise dans une dimension plus individuelle que collective.

1.1 Des intérêts convergents ?

Si les différents partenaires institutionnels ont été si prompts à soutenir notre recherche, à servir de terrains d'études et de bassin de recrutement de chercheurs pairs, c'est qu'elle rejoignait leur préoccupation pour la prise en compte du point de vue des enfants et jeunes confiés, en situation d'usage des services sociaux. Notre recherche sur les parcours en Protection de l'enfance relus à l'aune de la sortie des dispositifs les intéressait également dans un contexte où le système d'accompagnement à l'âge adulte des jeunes confiés ressemblait de plus en plus à « un agencement d'éléments hétérogènes » (Foucault, 1977). Les partenaires institutionnels étaient préoccupés de la transformation du dispositif d'accompagnement en équipement minimal, flexible, stratégique et temporaire, sous la pression d'une rationalisation gestionnaire et économique (Chauvière, 2007)⁷. La genèse de notre dispositif analytique est

⁷ Historiquement le système d'accompagnement des jeunes sortant de la protection de l'enfance a été mis en place, suite à l'abaissement de l'âge de la majorité, par le décret n° 75-96 du 18 février 1975, créant la mesure judiciaire d'aide au jeune majeur (PJM). À peu près au même moment, la protection administrative pour les jeunes majeurs a été instaurée sur les fondements du décret n° 75-1118 du 2 décembre 1975, relatif à la protection sociale de l'enfance en danger, qui permet de demander une aide administrative appropriée en cas « de

en ce sens à replacer dans un contexte de critiques et de fragilisation des institutions de Protection de l'enfance, en recherche de nouvelles justifications à leurs actions.

Les partenaires institutionnels percevaient un double intérêt à notre recherche. Ils souhaitaient d'une part avoir un retour sur leur politique et pratique d'accompagnement à partir de la perspective des enfants et des jeunes concernés. Ils comptaient d'autre part sur cette recherche pour développer davantage leurs dispositifs institutionnels de participation, remarquant qu'ils souffraient d'une certaine désaffection de la part des enfants, car ils reposaient souvent « sur des rapports de pouvoirs niés, ou tus, opérant dans un climat déconflictualisé. » (Bernardet, Thalineau, 2018 : 50).

Notre recherche s'inscrit donc dans un contexte social où la participation des jeunes est de plus en plus sollicitée par des institutions de protection fragilisées dans leur fondement et en attente de confirmation de leurs politiques publiques (Boltanski, 2009). Ainsi notre dispositif analytique a pu être marqué par les attentes des partenaires de donner une voix aux enfants confiés à la protection de l'enfance pour avoir un retour sur leur pratique d'accompagnement. Ces acteurs institutionnels ont aussi participé à modeler notre dispositif d'analyse.

1.2 Influences et résistances autour de la construction du dispositif analytique

Les partenaires institutionnels ont participé à façonner notre dispositif analytique en nous mettant en relation avec des jeunes sortant des dispositifs de protection susceptibles de s'impliquer dans notre recherche. Nous avons pris soin de donner aucun critère de sélection (en termes de diplôme ou de qualification), pour recruter des chercheurs pairs au profil le plus varié possibles. Mais les chercheurs pairs ont eu l'impression d'avoir été choisis par les institutions, ce qui était l'objet d'une plaisanterie au sein du groupe « on est les chouchous ! ». Cette représentation était souvent accolée à un commentaire sur les tensions qui avaient pu néanmoins exister entre eux et les professionnels au moment des prises en charge. Les chercheurs pairs ont alors décidé d'élargir le groupe, lors des premiers week-ends de formation, pour inclure certains de leurs frères ou sœurs aux parcours différents. Un dilemme éthique important se posait ici à nous entre la nécessité d'avoir un groupe de chercheurs pairs suffisamment stable pour mener à bien les entretiens et en même temps avec des profils hétérogènes permettant d'accéder à la diversité des enquêtes.

Les partenaires institutionnels nous ont laissé une grande liberté dans le choix des questions de recherche et des méthodes. Les chercheurs pairs se sont orientés vers des méthodes qui

graves difficultés d'insertion sociale faute de ressources ou d'un soutien familial suffisant ». Suite aux lois de décentralisation de 1982 et 1983, l'aide administrative a été décentralisée ; elle est, à présent, à la charge des conseils généraux au niveau des départements. L'aide judiciaire reste une compétence centrale de l'État. Plus récemment, la loi n° 2007-293 du 5 mars 2007, réformant la protection de l'enfance, est venue confirmer la possibilité de poursuivre dans le champ administratif la mesure de protection pour les jeunes âgés de moins de 21 ans « *connaissant des difficultés susceptibles de compromettre gravement leur équilibre* ». L'aide administrative mobilisée, en cas de graves difficultés d'insertion, peut prendre la forme d'une aide éducative, d'un placement, du versement d'une aide financière ponctuelle ou d'une allocation mensuelle. Mais son caractère d'obligation et ses conditions de mise en œuvre sont sources de controverses interprétatives. La mise en œuvre de ce système se heurte à un désengagement de l'État concernant le financement des PJM et à la difficulté des collectivités territoriales de faire face à l'ensemble de leur charge, sans transfert de moyens supplémentaires. Ce transfert de charge représente des sommes importantes dans le budget des collectivités qui, selon un rapport de la Cour des comptes, n'ont pas pu absorber l'ensemble des mesures de PJM, exercées auparavant par la PJJ.

favorisent la réflexivité et l'échange avec leurs enquêtés. Mais surtout les protocoles d'enquête retenus témoignent de la sensibilité des chercheurs pairs au soutien de la parole d'enquêtés, qu'ils savent méfiants à raconter leurs parcours. Ils ont insisté, par exemple, pour aller présenter collectivement le projet dans des établissements d'accueil, pour avoir des temps informels d'échanges avant de commencer la discussion, et pour permettre à l'enquêté de choisir s'il souhaitait être interrogé par un homme ou une femme, par quelqu'un de son âge ou plus vieux. L'approche choisie mêle méthodes de recherches traditionnelles et adaptation des méthodes. Les chercheurs pairs français ont choisi d'appeler l'entretien « discussion » pour en souligner la dimension d'échange et d'interaction où chacun raconte son parcours et de recourir à un support photo pour faciliter les échanges. Un autre dilemme éthique s'est posé à nous à cette étape entre notre souhait de former les chercheurs pairs aux méthodes d'enquête pour garantir la rigueur de la recherche et la volonté de laisser libre court à leur inventivité méthodologique pour leur permettre d'apporter leur plus-value à cette recherche.

Les partenaires ont fortement orienté l'accès du collectif de recherche au terrain, en préparant des listes de personnes à enquêter. Les chercheurs pairs, détachés des enjeux institutionnels concernant la réalisation pratique de la recherche et son financement, ont fortement résisté à la proposition des partenaires d'accéder aux enquêtés uniquement par les listes, par crainte que ceux-ci n'aient été trop soigneusement choisis. Ils ont souhaité utiliser leurs propres réseaux afin d'avoir accès à une variété de situations, notamment celles d'enfants et de jeunes qui ne sont plus en contact avec les institutions. Là encore, nous avons dû rechercher un compromis entre la nécessité de garantir la faisabilité de la recherche et de ne pas perdre la confiance des partenaires et l'attente légitime des chercheurs pairs de définir eux-mêmes leurs enquêtés.

D'enfants protégés et contraints, les jeunes impliqués dans la recherche sont passés, par ce dispositif analytique, à un rôle de chercheurs pairs, à même de négocier, au sein du comité de pilotage, avec les partenaires institutionnels et les chercheurs, la conduite à tenir dans la recherche. Ils ont pu se positionner en début du projet en résistance par rapport aux propositions des partenaires institutionnels avec lesquels ils entretenaient une certaine méfiance, en s'appuyant sur l'alliance construite avec les chercheurs.

Déstabilisés par la lecture critique qui émergeait des résultats, les professionnels ont pu nous reprocher d'avoir fait alliance avec les jeunes à leurs dépens. Les professionnels ont alors été tentés, dans la restitution des résultats, d'évincer les chercheurs universitaires, pour construire, avec les chercheurs pairs, une nouvelle alliance, axée sur l'intervention.

Pour déjouer ces jeux d'alliance et de contre-alliance, nous avons fait intervenir un quatrième acteur dans ce jeu à trois voix : la figure de l'artiste. Ainsi, les résultats de notre recherche ont-ils constitué un support pour la création de la pièce de théâtre *J'ai pas le temps, j'suis pas comme eux*, réalisée par Véronique Dimicoli. Le recours au théâtre a permis un détour fructueux : sans qu'aucun des pairs directement impliqués n'ait à se mettre physiquement en scène, le texte et la mise en scène de vrais comédiens ont rendu scrupuleusement compte des propos tenus par les jeunes enquêtés, ainsi que des propositions analytiques du collectif de recherche. Le recours à l'art a permis de mettre à l'épreuve un récit commun et une réalité démultipliée (Nicolas-Le Strat, 2015). Le détour par le théâtre a permis une plus grande divulgation des résultats de la recherche auprès des professionnels, des militants, de la société civile et des politiques et leur présentation en ayant recours au registre émotionnel. La pièce s'est présentée comme un soutien de l'engagement des chercheurs pairs,

qui ont sans cesse affirmé l'importance pour eux d'une médiatisation de la cause qu'ils défendaient.

Aussi pouvons-nous nous demander en quoi ce dispositif analytique, proposant une reconfiguration des places des chercheurs, des enfants et des jeunes et des acteurs institutionnels, participe à influencer en retour les dispositifs d'intervention et les politiques publiques.

2. Un dispositif analytique qui interfère avec le dispositif d'accompagnement

Comme le souligne de Suremain (2013 : 221), dans ce type d'approche, ce ne sont pas tant les connaissances produites qui ont un effet sur l'action que la manière dont elles ont été produites par des acteurs tripartites : « l'action 'se construit' grâce à une certaine problématisation des faits et ce nouvel éclairage des faits induit ou tout au moins incite – à agir autrement dans le monde ». Ainsi, dans ce processus de recherche, il ne s'agit pas seulement de produire des connaissances, mais d'induire un processus où la connaissance est une forme de reconnaissance de l'autre, voire un processus d'interconnaissance entre des acteurs issus de mondes distincts.

2.1 De nouvelles formes de connaissances et de perspectives critiques ?

Nous allons chercher à appréhender ce processus de production des connaissances par interconnaissance à trois niveaux : dans la relation enquêteurs-enquêtés, au sein du collectif de recherche entre chercheurs et chercheurs pairs et au sein du comité de pilotage avec les acteurs institutionnels.

Dans la relation d'enquête entre chercheurs pairs et enquêtés, la comparaison *in situ* des histoires individuelles permet d'analyser les ressorts sociaux des situations. Enquêteurs et enquêtés prennent conscience que leurs réussites comme leurs échecs, leurs joies comme leurs peines, leurs affections comme leurs désaffections ne résultent pas seulement d'une histoire singulière, mais sont à resituer dans une dimension collective.

De plus, la situation d'enquête entre pairs permet d'accéder à la complexité des parcours en protection de l'enfance. La triple condition d'avoir un collectif d'enquêteurs avec des profils variés, qui s'engagent dans l'entretien et qui jouent sur plusieurs dimensions de leur identité, permet d'avoir accès en retour à une multitude de facettes de l'identité des enquêtés, dans des récits narratifs dialogiques. Dans cette recherche, le rapport entre enquêteur et enquêté ne se construit pas seulement sur le passé commun en protection de l'enfance. Le jeu des interactions croise une multitude de variables en termes d'origine sociale et ethnique, de genre et d'orientation sexuelle, d'âge, de statut social au moment de l'enquête qui se conjuguent, ou non, avec les caractéristiques des enquêtés. Chaque critère est pris dans une logique conversationnelle dans la relation d'enquête et fait émerger des parts de l'identité de l'enquêté qui sinon pourraient rester inexplorées. Dans les entretiens détaillés et fouillés, le parcours n'est pas décrit linéairement, ni seulement à l'aune des rapports à l'institution, des dimensions plus complexes et souvent invisibles des parcours se dévoilent : l'amitié, les relations fraternelles, la sexualité, les rapports de genre, les discriminations... En interrogeant les parcours familiaux et de prise en charge au regard de multiples variables de sexe, d'âge, d'orientation sexuelle, de race, cette recherche permet de faire émerger des problématiques nouvelles, encore peu travaillées, dans la recherche française en protection de l'enfance, comme la question des défis identitaires en contexte de disqualification et la question des

transgressions identitaires en contexte de suppléance. Elle porte l'accent sur les multiples discriminations et assignations dont peuvent faire l'objet les enfants confiés, en termes de race, de classe, de genre et d'orientation sexuelle.

Dans les discussions au sein du collectif de recherche composé des chercheurs et des chercheurs pairs, ces derniers ont fortement incité les chercheurs à être attentifs à la nécessité de faire connaître les stratégies d'ajustement, mises en place pas les jeunes dans les parcours en protection de l'enfance, « ces faiblesses » qui peuvent aussi devenir « des forces », même si elles impliquent des adaptations parfois couteuses. La recherche collaborative peut donc permettre de référencer scientifiquement l'expérience quotidienne et remettre en cause les rapports de domination dans la production des connaissances. Elle permet aux chercheurs de porter un regard renouvelé et moins empreint de misérabilisme sur les expériences qu'ils étudient. Un autre objet de discussion dans le groupe de recherche porte sur les concepts employés et le terme même de « la transition à l'âge adulte ». Pour les chercheurs pairs engagés dans le projet, le terme de transition ne semble pas le plus adéquat pour parler de leur situation, ils lui préfèrent celui de « rupture » ou de « transition forcée ». Ils décident d'interroger les enquêtés sur le terme qui leur semblait le plus approprié. Il s'agit donc de s'accorder entre chercheurs pairs et enquêtés sur les termes de cette expérience.

Enfin, la participation des chercheurs pairs au comité de pilotage, composé des chercheurs pairs, des chercheurs et des acteurs professionnels semble favoriser une lecture plus nuancée des institutions chez les chercheurs pairs. Par la prise de conscience des contraintes et de la complexité dans laquelle les institutions sont prises, les chercheurs pairs développent une lecture moins critique de la sortie de placement et des systèmes d'accompagnement. Par ailleurs, les discussions au sein du comité de pilotage, ont permis aux acteurs institutionnels de réinterroger la question de la continuité et des discontinuités dans ces parcours. Si le constat des multiples événements, ruptures, bifurcations dans les parcours des enfants confiés n'est pas nouveau pour les acteurs professionnels et politiques, notre méthode d'enquête par les pairs permet d'attirer le regard sur l'importance de la sociabilité enfantine et juvénile et des rapports entre enfants dans l'avènement des tournants et l'amortissement des discontinuités au cours du parcours. Notre dispositif analytique interfère donc avec le système d'accompagnement pour le faire parler, pour mettre à jour le latent, le non-dit, pour dévoiler le caché.

Si l'on peut penser que la recherche par les pairs participe en ce sens au renouvellement des formes de connaissances sur le système d'accompagnement à l'âge adulte des jeunes sortant de la protection de l'enfance, permet-elle pour autant une fonction critique par rapport à l'institution ? C'est ce que nous allons chercher à aborder au travers de la présentation des deux autres expériences, celle de la participation du collectif de recherche au processus législatif et à un processus de mobilisation collective.

2.2 Un dispositif analytique entre critiques et confirmation du dispositif d'accompagnement

Parallèlement à l'encadrement de cette recherche, j'ai été appelé à rejoindre le cabinet de Dominique Bertinoti, Ministre délégué de la famille, afin de travailler sur une loi sur la « sécurisation » des parcours de vie des enfants confiés à la Protection de l'enfance. J'ai profité de cette expérience pour intégrer mes collègues et les chercheurs pairs au processus de consultation scientifique et politique au sujet de cette réforme.

Même si la charge et le rythme de travail laissent peu de temps pour une analyse réflexive, je bénéficiais d'un lieu d'observation privilégié pour comprendre le rôle des entourages exécutifs sur le processus de décision dans l'action publique. Question qui a été appréhendée dans la littérature en sciences politiques sous l'angle des profils d'entrée (Rouban, 2012) et des parcours de sortie des entourages de l'exécutif, mais aussi de leur influence sur l'évolution des « configurations décisionnelles » (Gaïti, 2008) dans les processus de décision publique (Helie, 2011), ou encore de la circulation des savoirs entre la sphère politique et scientifique (Latour, 2001).

De cette place, j'ai pu appréhender les rapports de coopération et les possibles tensions entre les acteurs politiques et scientifiques. En effet, comme l'a montré Chevalier (1996), « les relations entre les sciences sociales et le politique sont des relations complexes, équivoques, ambivalentes, à base d'attraction/répulsion réciproques. » J'ai pu suivre de près les jeux d'alliance et de mésalliance entre experts scientifiques et politiques autour du projet de « loi Familles ». En mobilisant les apports des sciences politiques, je vais tenter de donner à voir de manière rétrospective l'évolution des configurations décisionnelles et de l'association des experts à ces configurations dans le processus d'élaboration de cette loi.

Après le vote de la loi sur le Mariage pour tous, la Ministre avait en tête un projet ambitieux d'une grande « loi Familles » qui s'adresserait à tous les enfants en contexte ordinaire ou extraordinaire et qui permettrait d'asseoir la reconnaissance des diverses formes de « faire famille ». Quatre rapports avaient été commandés parallèlement : à Irène Théry (2014) sur la filiation, les origines et la parentalité, à Jean-Pierre Rosenczweig (2014) sur les droits de l'enfant, à Marc Juston (2014) sur la médiation familiale et à Adeline Gouttenoire (2014) sur la protection de l'enfance. Ces rapports, rédigés grâce à des groupes de travail associant des chercheurs et des praticiens avaient pour objectif d'aider les acteurs politiques à refonder le droit de la famille pour mieux prendre en compte les parentés plurielles, tout en « sécurisant les parcours des enfants ». Sur les sujets sensibles que représentent les politiques familiales, la Ministre souhaitait dépolitiser ces questions par le recours à des experts pour consolider, par son corps d'origine, ses ressources de légitimation politique.

Mais après un long week-end de manifestation des partisans de la « Manif pour tous » début février 2013, le Président de la République a choisi de renoncer au grand projet de « loi Familles » tout en suggérant à notre équipe de travailler sur des propositions de lois plus restreintes, à faire porter par des parlementaires, en nous assurant d'une place dans le calendrier législatif pour les étudier, ce qui montre, l'importance des pratiques politiques non codifiées dans le jeu politique (Dulong, 2012). Je m'attelais avec Adeline Gouttenoire à la rédaction d'une proposition de loi sur la protection de l'enfant. Alors que les rumeurs d'un remaniement se propageaient, après la défaite des socialistes aux élections municipales, nous avons juste eu le temps de glisser le texte dans les mains de deux sénatrices, Michèle Meunier et Huguette Dini (2015), qui l'ont déposé au Sénat sans avertir la nouvelle Ministre, profitant d'un temps de latence au moment de la prise de fonction du nouvel exécutif.

Après avoir pensé le projet enterré, suite aux remaniements de mars 2014 et au départ de Dominique Bertinotti, j'ai eu la grande joie de suivre la poursuite de l'élaboration de la loi, la nouvelle Ministre de la famille, Laurence Rossignol, prise de court par le dépôt de la proposition de loi par les sénatrices, m'ayant nommée membre du Comité consultatif de suivi de la consultation et de la réforme de la protection de l'enfant. Laurence Rossignol avait fait le pari inverse, celui d'accompagner cette réforme par un grand processus de consultation des enfants, des familles et des professionnels et des présidents des conseils départementaux et

des grandes fédérations, tout en associant les experts à un comité de suivi de la réforme. J'ai pu jouer de mes contacts pour permettre d'associer les chercheurs pairs à ce processus de consultation. Ils ont participé à trois temps de concertation avant le vote de la loi.

In fine, la loi n° 2016-297 relative à la protection de l'enfant a été adoptée, quelque peu modifiée, deux ans plus tard, le 14 mars 2016. Cette loi, qui s'appuie sur les résultats des recherches les plus récentes en protection de l'enfance, opère un passage d'une politique des statuts, jugée trop rigide, à une politique des parcours, devant permettre plus de fluidité et de continuité (Séraphin, 2014). Au niveau départemental, les professionnels réunis dans la commission d'examen de la situation et du statut des enfants confiés ont pour mission d'étudier l'évolution des statuts des enfants au gré des parcours de prise en charge. Au niveau individuel, une réécriture de l'article concernant le projet pour l'enfant est posée, afin de préciser le contenu de ce projet, mais aussi son processus d'élaboration auquel l'enfant est davantage associé. Est annexée au projet pour l'enfant, la liste des actes usuels que l'accueillant peut accomplir. Cette loi, qui porte attention à la diversité des attachements de l'enfant, enjoint de veiller au respect de ses liens avec ses frères et sœurs. Une continuité de l'accompagnement est prévue, avant et après le placement. Une attention particulière est également portée à la mise en récit des parcours par l'intermédiaire de l'album de vie.

Suite à nos recherches, aux avis du conseil, économique, social et environnemental (2015), aux rapports de l'ONPE (2015), au rapport Gouttenoire (2014), au rapport Meunier et *al.* (2015) ayant mis en lumière les inégalités d'accompagnement des jeunes sortant de la Protection de l'enfance sur le territoire, la loi du 14 mars 2016 prévoit de nouvelles mesures pour homogénéiser le dispositif sur le territoire. Dans cette loi ont été reprise deux recommandations formulées par les chercheurs pairs à l'issue de la recherche, celle de pouvoir bénéficier d'un rendez-vous un an avant sa majorité pour préparer la sortie et faire un bilan de son parcours et celle d'un accompagnement pour finir l'année d'étude entamée, pour mettre en correspondance les temporalités scolaires avec celle de l'accompagnement. D'autres mesures sont prévues dans cette loi, comme celle de mettre en place à l'échelle du département un protocole d'accompagnement visant à mettre en synergie les différents acteurs de la Protection de l'enfance, du soin et de l'insertion sous la houlette du préfet.

Il reste que dans un contexte tendu entre les départements et l'État et de restrictions budgétaires, les mesures adoptées sont des mesures de droit souples, peu contraignantes pour les départements. Elles n'ont pas permis d'enrayer le processus de désengagement des collectivités locales du financement des contrats jeunes majeurs. De plus, certains aspects de cette loi sont en passe d'être mis à mal par le gouvernement actuel puisque la proposition de loi Bourguignon amendée par le gouvernement vise à orienter les jeunes sortants de la protection de l'enfance vers le droit-commun et à limiter l'accompagnement pour les jeunes pris en charge tardivement pas les dispositifs de protection alors même que la littérature montre que ce sont les plus en difficulté.

Au niveau des pratiques d'accompagnement, notre recherche a néanmoins incité certains partenaires, comme la Fondation d'Auteuil, à développer des services de suite pour mieux accompagner de manière multidimensionnel le temps de la transition à l'âge adulte, même si ces services ne bénéficient pas nécessairement de budgets suffisants.

Cette expérience m'a amenée à m'interroger quant à la nature du rôle joué par un chercheur lorsqu'il est appelé par le politique et les professionnels en tant qu'expert (Chevalier, 2014). Agit-il comme un vulgarisateur de connaissances pour servir le processus de décision

publique ou participe-t-il à transformer la réalité qu'il tente d'observer ? Peut-il alors être tenu pour responsable des changements proposés même s'ils lui ont pour partie échappé dans le processus complexe de décision publique ?

En travaillant étroitement avec la Ministre, le conseiller en charge des relations avec la presse et les fonctionnaires des administrations, j'ai été amenée à mieux saisir les connaissances scientifiques jugées utiles par des politiques ou des journalistes, et la manière dont elles pouvaient être comprises et réutilisées. J'ai pu observer le processus de circulation des savoirs entre la sphère scientifique et la sphère politique. J'ai été souvent surprise de voir à quel point le vocable scientifique irriguait les documents administratifs, même si les termes étaient souvent employés à contresens. Un suivi de cohorte correspondait à un suivi de quelques cas, les articles publiés dans des revues scientifiques étaient désignés comme de la littérature grise. Plus problématique, la notion de parcours de vie, très en vogue, était employée comme une notion performative, comme une injonction à la continuité.

2.1 Une union trompeuse

Le concept de parcours est emblématique d'un processus tronqué de circulation des savoirs entre l'arène scientifique et politique. L'acceptation scientifique du terme de parcours, à laquelle nous nous sommes référés quand nous avons conduit la recherche sur la transition à l'âge adulte à l'issue du placement, permet d'être attentif à la subjectivité des enfants confiés et aux contextes sociaux dans lesquels ils prennent place. Elle permet de rendre compte du poids des contraintes normatives, des conditions matérielles, mais aussi des politiques d'encadrement et de protection sociale dans le cadre desquels les enfants confiés dessinent leurs parcours. À la différence d'une conception intentionnaliste, elle met en intrigue des choix personnels, mais aussi des non choix ou encore des choix contraints. Loin d'en conclure à la responsabilité des enfants, sommés de s'activer dans leur parcours, ce terme permet de rendre compte des inégalités de supports dont disposent les enfants pour construire leur chemin selon leur contexte de vie.

J'ai pu m'apercevoir que la notion de parcours était employée avec une toute autre signification en politique où elle est mobilisée dans un contexte d'accroissement des incertitudes, où les trajectoires individuelles se font plus discontinues et les prises en charge plus complexes. La notion de parcours, employée comme une injonction, vise à renouer le chemin de la continuité de l'expérience et des droits, par-delà les statuts endossés (Zimmermann, 2014).

En politique, le parcours prend des allures performatives. Il permet, par l'artefact de l'injonction à la continuité et à la linéarité, de traduire des événements discontinus en ensemble continu. Mais, dans le souhait de rendre les enfants et les jeunes acteurs de leurs parcours, la tentation est grande d'aller vers leur plus grande responsabilisation. Or, pour bien des enfants et des jeunes, et aussi des professionnels, le parcours reste semé d'obstacles et repose sur des stratégies de débrouillardises.

Dans cette dernière réforme, les enfants protégés sont considérés comme des « entrepreneurs » d'eux-mêmes, amenés à construire leur propre « projet » (Ehrenberg, 2008). Alors même que leurs supports sont ébranlés et que le dispositif d'accompagnement est démantelé, ils sont sommés de construire un parcours linéaire. Ils sont appelés à prendre en main leur destin grâce à un travail de mise en récit de leur parcours et d'élaboration de leur projet de vie dans des contrats jeunes majeurs.

Ainsi, l'engouement pour la notion de parcours, tant du côté des politiques publiques que de la recherche, peut faire penser, à un « concept trait d'union » (Zimmermann 2014), entre une catégorie de pratique et un concept sociologique. Mais l'union est trompeuse tant le concept de parcours est mobilisé par les politiques et les chercheurs dans des sens opposés. Cette notion peut venir masquer un désengagement des pouvoirs publics vis-à-vis des enfants et des jeunes confiés.

2.1 Une critique incorporée

Nous sommes face à une situation paradoxale. D'un côté, la question des parcours en protection de l'enfance et de la sortie des dispositifs est mieux connue et mieux documentée (Robin, 2015 ELAP, 2016, CESE, 2018). Mais les études, rapports et avis commandés semblent venir masquer un défaut de volonté d'intervention de l'État et des collectivités sur le sujet. Ainsi, face à un impératif de justification, le risque est grand que les acteurs institutionnels incorporent la critique sans aboutir à de véritables changements.

Boltanski (2009 : 191) parle en ce sens de « l'instauration d'un nouveau genre de relation entre institutions et critique » caractérisée par « l'incorporation de la critique aux routines » de travail. Il s'agit d'un nouveau mode de domination gestionnaire dans les démocraties techniques marquées par une « modalité internalisée de la critique » et « de nouveaux dispositifs quasi institutionnels qui seraient susceptibles d'enfermer en un même corps pouvoir populaire et pouvoir d'expert ». Dans ce nouveau modèle gestionnaire, « les processus de domination sont donc toujours associés à l'entretien durable d'une ou plusieurs asymétries profondes, au sens où les mêmes profitent de toutes les épreuves (ou presque) tandis que pour d'autres, toujours eux aussi les mêmes, les épreuves ont toujours des issues préjudiciables (ou presque). Mais le maintien de ces asymétries s'exerce d'une façon non intentionnelle ou dont l'intention est toujours déniée. Leur mise en lumière par la critique est censée provoquer une surprise : on fait un 'examen de conscience' ; on procède à une 'révision déchirante' ; on invoque la 'dure réalité', ou conformément à la rhétorique analysée par Albert Hirschman, les 'effets pervers' de politiques pourtant bien intentionnées » (Boltanski, 2009 : 212). La validité de la critique est donc reconnue mais son incorporation a pour résultat d'en limiter son extension et sa force radicale.

C'est pour contrecarrer ce mouvement que les chercheurs pairs ont choisi d'agir différemment en se mobilisant sur des actions collectives.

3 Un dispositif d'accompagnement réinterrogé par le « bas » par les enfants et les jeunes chercheurs pairs

Suite à leur participation à la recherche et au processus de consultation politique, les chercheurs pairs se sont rassemblés autour d'une action collective afin d'accompagner d'autres jeunes en sortie de placement. Ils ont formé deux associations départementales d'entraide des personnes admises ou ayant été admises à la protection de l'enfance (ADEPAPE). La création de ces associations a été permise par les relations nouées entre pairs pendant la recherche, la formation d'une conscience politique à travers la conduite de l'enquête et les échos trouvés à cette démarche et ses résultats dans les instances institutionnelles et politiques.

Au jeune faisant figure d'étranger (Simmel, 1994; Cossée et *al.*, 2014), la recherche par les pairs, et les processus d'engagement qui en sont nés, permettent d'incarner la figure de

« marginal-sécant », « d'entrepreneur de changement » c'est-à-dire d'acteur « situé aux frontières d'univers hétérogènes, et dont le travail entrepreneurial consiste précisément à “jouer” sur ces frontières » (Bergeron et *al.*, 2013 : 267). Les chercheurs pairs ont développé différentes stratégies pour devenir des « points de passage obligé » (Callon, 1986) entre les différents univers sociaux qu'ils relient. Leur statut hybride, renforcé par la participation à la recherche, leur a permis de jouer un rôle de passeur, autrement dit d'« acteur qui assure le passage entre des lieux (arènes, institutions, réseaux) » (Massardier, 2009). Ils se situent à la croisée des arènes scientifique, politique, et institutionnelle. Ce statut hybride leur a permis d'apporter de nouvelles connaissances dans le débat public mais aussi de réinterroger les dispositifs d'accompagnement. Dans ce processus d'engagement collectif, les jeunes militants ne cherchent pas seulement à renouveler les termes du débat mais aussi à proposer de nouvelles formes d'actions.

3.1 Porter de nouvelles questions dans le débat public

Les jeunes militants, mobilisés dans la recherche et dans l'association, ne sont pas de simples intermédiaires, mais des médiateurs qui « transforment, traduisent, distordent, et modifient le sens ou les éléments qu'ils sont censés transporter. » (Latour, 2006 : 58) Ainsi, ils n'ont pas été de simples médiateurs des résultats de la recherche, mais ils ont participé à les modifier, voire à les distordre, en grossissant par exemple le nombre d'interviews réalisés, en se comptant dans les interviewés, pour servir leur propre cause, celle de lanceur d'alerte.

Ils jouent également un rôle de traducteur lorsqu'ils sont amenés à présenter, devant des politiques, en termes socialement acceptables, l'expérience de vulnérabilité que peut représenter le passage à l'âge adulte à la sortie d'un placement.

Ces jeunes nouvellement sortis des dispositifs, qui pour moitié sont nés à l'étranger, se sont appuyés sur les connaissances co-construites dans la recherche, pour faire émerger dans le débat public une question que les acteurs institutionnels ont tendance à délaisser ou invisibiliser : celle de l'accueil dans des conditions égalitaires et éthiques des mineurs étrangers isolés. Alors que dans le débat public, les mineurs étrangers isolés apparaissent souvent sous la figure d'individus, en prise aux pratiques des passeurs, qui se jouent des institutions, les chercheurs pairs tentent de faire émerger une autre réalité, celle d'enfants à la croisée de politiques et de pratiques inconciliables. Sensibles aux questions de discrimination, les jeunes militants se sont aussi positionnés dans une lettre ouverte pour l'adoption par les couples homosexuels d'enfants pupilles pour ne pas envoyer un signal négatif aux jeunes homosexuels sortant de l'Aide sociale à l'enfance. Ils se sont ainsi inscrits en faux par rapport aux propos tenus par le Président de leur Fédération.

Ainsi, les chercheurs pairs, par leur statut hybride et les processus d'évolutions engagés dans la recherche, peuvent jouer un rôle de relais pour les pouvoirs publics et une fonction de « *transformation* et de déplacement des catégories de l'action publique et, plus généralement, des catégories utilisées par les médias pour décrire et interpréter ces mondes sociaux » (Clément et *al.*, 2004 :186).

Ils peuvent prendre des rôles « de guetteurs » des nouveaux problèmes sociaux, en proposant des expérimentations pour y répondre.

3.2 Réinterroger le dispositif d'intervention

Les jeunes militants ont développé des activités polymorphes avec plusieurs piliers, celui de l'entraide, du développement de programmes culturels et de séjours de vacances à destination des jeunes sortant de la Protection de l'enfance ; du développement de formations à destination des professionnels ; d'un travail de représentation dans les instances d'appel à projets des collectivités locales ; du plaidoyer auprès des instances politiques nationales, européennes et internationales ; de l'investissement dans des programmes de recherche et de conseil scientifique, en France et en Europe. Tels un « entrepreneur en Janus » ou « un entrepreneur-frontière » (Bergeron et *al.*, 2013 : 273), ils jouent de l'ambiguïté entourant leur dessin et leur identité pour conserver plusieurs options, profitant des multiples projections dont ils font l'objet. C'est ce que traduit la stratégie des jeunes militants d'empilement des actions, des projets et des partenariats, par laquelle ils parviennent à se ménager un ensemble d'opportunités d'alliances dans un environnement morcelé et segmenté par différents conflits. Cette stratégie permet à leurs partenaires de projeter leurs propres attentes et de choisir leurs propres investissements.

Leurs associations se caractérisent par leur caractère multicéphale. Les chercheurs pairs qui les ont structurées ont cherché à articuler des dimensions verticale et horizontale dans leur organisation afin de faire vivre la dimension d'entraide réciproque. Ils ont tenu à associer très vite les jeunes nouvellement membres aux réunions institutionnelles et au travail de représentation pour permettre l'accès à la sphère institutionnelle au plus grand nombre. Ceci a abouti à une multiplication des personnes habilitées à parler et agir au nom des associations et a contribué à redéfinir l'identité des projets et de ceux qui les portent. Alors qu'ils étaient souvent invités individuellement à témoigner de leurs parcours dans différentes instances, ils ont détourné la commande en arrivant en groupe pour produire un message collectif.

Par leur stratégie de présentation de soi multisituée (notamment vestimentaire), ils « brisent les routines, et subvertissent les rapports de pouvoir stabilisés et les hiérarchies instituées » (Clément, 2004 : 186). Ils peuvent jouer un rôle dans la transformation des règles institutionnelles, dans la reconfiguration des espaces de problème et des réseaux scientifiques (Lascoumes, 1996). Ils « se distinguent des autres acteurs sociaux par leur désir de faire passer la réalisation de leurs intérêts par la transformation de l'espace dans lequel ils évoluent plutôt que par sa reproduction. » (Bergeron et *al.* 2013 : 264)

Conclusion

Dans cet article, nous avons cherché à comprendre les jeux d'influence réciproque entre dispositif de recherche, dispositif d'intervention et action collective dans les études sur l'enfance. Nous avons pris appui sur l'exemple d'un collectif de recherche par les pairs, ayant été mobilisé dans un processus de consultation politique et ayant construit une action collective d'entraide.

Nous avons montré que notre dispositif analytique participatif était influencé par son contexte social de production à un moment où la participation des usagers devient la pierre angulaire de légitimation des institutions dans le champ social. Ce dispositif analytique est né sous fonds de critiques et de remises en cause des institutions de la protection de l'enfance comme de la recherche, à un moment où celles-ci sont interrogées sur leur utilité et sur leur scientificité.

Nous avons montré que ce dispositif analytique pouvait permettre de développer de nouvelles formes de connaissances sur l'accompagnement à l'âge adulte des jeunes sortant de la protection de l'enfance, en instaurant un nouveau rapport entre théorie et pratique et de nouveaux modes de relations entre chercheurs et acteurs, décideurs et usagers. Mais nous avons également souligné le risque que ce dispositif analytique innovant perde de sa fonction critique dans son rapport aux institutions qui cherchent à incorporer la critique tout en réduisant sa portée.

Il reste que les chercheurs pairs impliqués organisés en collectif peuvent agir comme des perturbateurs de l'ordre social, en tentant de promouvoir de nouvelles causes et de nouvelles méthodes sur l'agenda public, ainsi que de nouvelles règles institutionnelles et organisationnelles.

Pour ces jeunes, prendre la parole dans l'arène publique représente comme le souligne Suremain (2013) le premier vers une reprise en main de leur destin. A un corps individuel contraint, déplacé, diffracté, en souffrance, dans le cadre des prises en charge se substitue alors un corps politique « mis en mot et présenté comme signifiant d'une histoire » (Suremain, 2013, p. 222). Par la construction d'un récit collectif, au fil des multiples récits enchevêtrés, il s'agit en somme de faire « corps » pour défendre une cause commune.

Références

- Abels-Eber, C. 2007. *Pourquoi on nous a séparés ? Récits de vie croisés : des enfants placés, des parents et des professionnels*, Paris, érès.
- Alam T., I. Martinache et J. Nollet, J. 2015. « Que devient-on au sortir d'un cabinet ministériel ? », dans *Le règne des entourages : Cabinets et conseillers de l'exécutif*, sous la dir. de Jean-Michel Eymeri-Douzans, Xavier Bioy, Stéphane Mouton, Paris, Presses de Sciences Po (PFNSP), p. 485-502.
- Bacqué, M.-H et C. Biewener. 2005. *L'empowerment, une pratique émancipatrice ?*, Paris, La découverte.
- Bécquet, V. et M. Goyette. 2014. « L'engagement des jeunes en difficulté, Sociétés et jeunesse en difficulté », SEJED, 14, <http://sejed.revues.org/7828>.
- Bergeron, H., P. Castel et É. Noguez. 2013. « Éléments pour une sociologie de l'entrepreneur-frontière. Genèse et diffusion d'un programme de prévention de l'obésité », *Revue française de sociologie* 2013/2 (Vol. 54), p. 263-302.
- Bernardet, C. et A. Thalineau. 2018. « La participation citoyenne. Sur les ambiguïtés du "pouvoir d'agir" », *Savoir/Agir* 2018/, n° 43, p. 41-50.
- Boltanski, L. 2009. *De la critique*, Paris, Galimard, coll. « Nrf Essais ».
- Breugnot, P. et D. Fablet. 2017. « Analyser les pratiques des professionnels de la protection de l'enfance, entre recherche et intervention », dans *Enquêter ou intervenir*, sous la dir. de G. Monceau, Nîmes, Champ social, p. 120-128.
- Callon, M. 1986. « Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'Année sociologique*, 36, 1986, p. 169-208.
- Chauvière, M. 2007. *Trop de gestion tue le social, Essai sur une discrète chalandisation*, Paris, La Découverte.
- Chevalier, J. 1996. « L'entrée en expertise », *Politix, Revue des sciences sociales du politique*, 36, p. 33-50.
- Christensen, P. et A. James (dir.). 2000. *Research with Children: Perspectives and Practices*, London, Falmer Press.
- Cleaver, F. 2001. « Institutions, Agency and the Limitations of Participatory Approaches to Development », dans *Participation: The New Tyranny?*, sous la dir de B. Cook et U. Kothari, London, Zed Books, p. 139-152.

- Clément, S., M. Drulhe et J. Mantovani. 2004. « Quand des sans-logis habitent ensemble : modes de résidence et formes de lien social », *Espaces et sociétés*, n° 116-117, p. 175-188.
- Coad J. et Evans R. 2008. « Reflections on practical approaches to involving children and young people in the data analysis process », *Children and Society*, 22(1), p. 41-52.
- Cossée, C., E. Lada et I. Rigoni. 2004. *Faire figure d'étranger, Regards croisés sur la production de l'altérité*, Paris, Armand Colin.
- Danic, I., J. Delalande et P. Rayou. 2006. *Enquêtes auprès d'enfants et de jeunes : Objets, méthodes et terrains de recherche en sciences sociales*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Didact éducation ».
- Darbellay, F. (dir.) 2012. *La circulation des savoirs. Interdisciplinarité, concepts nomades, analogies, métaphores*, Berne, Peter Lang.
- Donzelot, J. 1977. *La police des familles*, Paris, Editions de Minuit.
- Dunezat, X. 2010. « Organisation du travail militant, luttes internes et dynamiques identitaires : le cas des « mouvements de chômeurs », dans *Identifier – S'identifier, À propos des identités politiques*, sous la dir. de M. Surdez et M. Vøgtli, Lausanne, Éditions Antipodes, p 155-175.
- Durning, P. 2006. *Éducation familiale, Acteurs, processus et enjeux*, Paris, l'Harmattan.
- Ehrenberg, A. 2008. *Le culte de la performance*, Paris, Hachette, coll. « Pluriel ».
- Fassin, D. et P. Bourdelais. 2005. « Introduction. Les frontières de l'espace moral », dans *La construction de l'intolérable*, sous la dir. de D. Fassin et P. Bourdelais, Paris, la Découverte, p. 7-15.
- Foucault, M. 1977. *Dits et Ecrits*, Paris, Gallimard, coll. « Nrf », Tome III.
- Frechon, I. et A.-C. Dumaret. 2008. « Bilan critique de 50 ans d'études sur le devenir des enfants placés », *Neuropsychiatrie de l'Enfance et de l'Adolescence*, p. 135-142.
- Frechon, I. et L. Marquet. 2016. « Comment les jeunes placés à l'âge de 17 ans préparent-ils leur avenir ? », *Documents de travail 227*, Paris, Institut national d'études démographiques.
- Gaïti B. 2008, « La décision à l'épreuve du charisme. Le général de Gaulle entre mai 1968 et avril 1969 », *Politix*, 82 (2), p. 39-67.
- Garnier, P. 2015. « L'«agency» des enfants. Projet scientifique et politique des "childhood studies" », *Éducation et sociétés*, n° 36, p. 159-173.
- Gouttenoire, A. 2014. « 40 propositions pour adapter la protection de l'enfance et l'adoption aux réalités d'aujourd'hui », Paris, La découverte.
- Greene S., Ahluwalia A., Watson J., Tucker R., Rourke S. B., Koornstra J., Sobota M., Monette L. et Byers S. , 2009, « Between skepticism and empowerment: The experiences of peer research assistants in HIV/AIDS housing and homelessness community-based research », *International Journal of Social Research Methodology*, 12(4), p. 361-373.
- Helie T. 2017, « L'architecture des décisions. Un président-bâtitseur dans le "tournant de la rigueur" », *Gouvernement et action publique*, 2017/2, n° 2, p. 7-35.
- Juston, M. et S. Gargoullaud, 2014. *Médiation familiale et et contrats de co-parentalité*, Paris, La Découverte.
- Lacroix, I. 2017. « Combattre la disqualification sociale d'enfant placé. Les enjeux symboliques de l'engagement des jeunes dans les associations d'anciens bénéficiaires de l'Aide sociale à l'enfance », dans *Figures de l'engagement. Objets, formes, trajectoires*, sous la dir. de J.-P. Higélé et L. Jacquot, Nancy, Presses Universitaires de Lorraine, coll. « Salariat et transformations sociales », p. 337-355.
- Lascoumes, P. 1996. « Rendre gouvernable : de la "traduction" au "transcodage". L'analyse des processus de changement dans les réseaux d'action publique », dans *La gouvernabilité* sous la dir. de CURAPP, Paris, Presses Universitaires de France, p. 325-338.
- Latour B. 2001. « Nouvelles règles de la méthode scientifique », *Revue Projet*, 2001/4, n° 268, p. 91-100.
- Latour, B. 2006. *Changer de société, refaire de la sociologie*, Paris, La Découverte.
- Les chercheurs ignorants (dir.) 2015. *Les recherches-actions collaboratives, une révolution de la connaissance*, Rennes, Presses de l'École des Hautes Études en Santé Publique.
- Massardier, G. 2009. « La gouvernance de l'eau : entre procédure de concertation et régulation "adhocratique" Le cas de la rivière Verdon en France », *VertigO, Hors Série 6*.
- Meunier, M. et H. Dini. 2014. *Rapport sénatorial d'information sur la protection de l'enfant*, Sénat.
- Meyer, Ph. 1977. *L'enfant et la raison d'Etat*, Paris, Seuil.
- Monceau, G. (dir.) 2017. *Enquêter ou intervenir*, Nîmes, Champ social.

- Munro, E. 2011. *The Munro Review of Child Protection: Interim Report. The Child's Journey*.
- Nicolas-Le Strat, P. 2015. *Une sociologie des activités créatives-intellectuelles*.
- Observatoire national de la protection de l'enfance. 2015. *L'accompagnement vers l'autonomie des « jeunes majeurs »*, Rapport d'étude coordonné par F. Capelier, Paris, La documentation française.
- Payet J.-P. « Pour une enquête par conversations », *Les sciences sociales face au foisonnement biographique : Produire, recueillir et analyser les discours sur soi*, (à paraître).
- Pufall, P.-B. et R.-P. Unsworth. 2004. « The Imperative and the Process for Rethinking Childhood », dans *Rethinking Childhood*, sous la dir. de P.-B. Pufall et R.-P. Unsworth, New Brunswick, New Jersey-London, Rutgers University Press, p. 1-21.
- Razy, E. 2014. « La pratique de l'éthique : de l'anthropologie générale à l'anthropologie de l'enfance et retour », *AnthropoChildren* [en ligne], n° 4 AnthropoChildren janvier 2014 / Issue 4 AnthropoChildren, January 2014. URL : <https://popups.uliege.be:443/2034-8517/index.php?id=2046>
- Roberts H., 2008. « Listening to Children: and Hearing Them », dans P. Christensen et A. James (dir.), *Research with Children: perspective and practices*, Abingdon, Routledge, p. 260-275.
- Robin, P., Mackiewicz, M-P et Ackermann, T. 2017. « Des adolescents et jeunes allemands et français confiés à la protection de l'enfance font des recherches sur leur monde », *Sociétés et jeunesses en difficulté* [en ligne], 18 | Printemps 2017. URL : <http://journals.openedition.org/sejed/8385> [mis en ligne le 1^{er} septembre 2017, consulté le 30 mai 2018]
- Rosenczveig, J.-P., D. Youf et F. Capelier. 2014. « De nouveaux droits pour les enfants ? Oui... dans l'intérêt même des adultes et de la démocratie », Paris, La découverte.
- Rouban, L. 2012. « L'État à l'épreuve du libéralisme : les entourages du pouvoir exécutif de 1974 à 2012 », *Revue française d'administration publique*, n° 142, p. 467-490.
- Rurka, A. 2007. « Les parents face aux travailleurs sociaux. Quelles représentations pour quelle efficacité de l'intervention ? », *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle* 2007/1, vol. 40, p. 97-113.
- Segalen, M. 2010. *A qui appartiennent les enfants?* Paris, Tallendier.
- Serre, D. 2009. *Les coulisses de l'Etat social. Enquête sur le signalement d'enfants en danger*, Paris, Editions Raisons d'agir, coll. « Cours et travaux ».
- Siméant, J. 1998. *La cause des sans-papiers*, Paris, Presses de Science Po.
- Simmel, G. 1994. « L'étranger dans le groupe », *Figures de l'étranger, Tumultes*, l'Harmattan, n° 5 novembre, (1908).
- Singly de, F. 2004. « Le statut de l'enfant dans la famille contemporaine », dans *Enfants adultes : vers une égalité de statuts ?*, sous la dir de F. de Singly, Paris, Universalis, p. 17-32.
- Sirota, R. 2006. « Petit objet insolite ou champ constitué, la sociologie de l'enfance est-elle encore dans les choux ? », dans *Éléments pour une sociologie de l'enfance*, sous la dir. de R. Sirota, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p. 13-34.
- Sirota, R., « Dossier sociologie de l'enfance, L'émergence d'une sociologie de l'enfance : évolution de l'objet, évolution du regard », *Éducation et sociétés*, n° 2, 1998, p. 9-33.
- Théry, I. et A.-M. Leroyer. 2014. *Filiation origines parentalité : le droit face aux nouvelles valeurs de responsabilité générationnelle*, Paris, Odile Jacob.
- Suremain de C.-E. 2013. « Des corps à la rue, *Petite histoire d'une recherche-action participative auprès d'une bande d'enfants de la rue à la Paz (Bolivie)* », *Corps*, p. 213-224.
- Warming, H. 2016. « Playing with socially constructed identity positions: accessing and reconstructing children's perspectives and positions through ethnographic fieldwork and creative workshops », dans *Reconceptualising Agency and Childhood: New perspectives in Childhood Studies*, sous la dir. de F. Esser, M. S. Baader, T. Betz et B. Hungerland, London & New York, Routledge, p. 119-132.
- Zelizer, V. 1985. *Pricing the Priceless Child: the Changing Social Value of Children*, Princeton, Princeton University Press.